

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2024-2025

## ECOLE INMOTION STUDIO

Le règlement intérieur est valable pour chaque année scolaire de septembre à août de la saison concernée. Il est validé en version électronique ou est imprimé, lu et signé depuis le domicile du signataire s'il est en accord avec celui-ci et, remis en main propre au gérant de l'entreprise InMotion Studio SIRET 753 105 980 00019, domicilié au 4 avenue Pierre Durand 31470 Fonsorbes, (soit Melle Pipard Ellynn, diplômée d'état de professeur de danse délivré par le ministère de la culture et de la communication le 27 octobre 2010), à un des professeurs de l'équipe pédagogique ou à une des personnes en charge de l'administration du Studio qui le lui transmettra.

### **1. RÉINSCRIPTION / INSCRIPTION**

Les modalités sont définies sur la page "[Inscription](#)" du site d'InMotion Studio.

Les réinscriptions s'effectuent entre début juillet et début septembre. Les dates et horaires sont communiqués sur la page "[Inscription](#)" du site d'InMotion Studio, via les réseaux et les groupes Whatsapp.

#### **Les nouveaux élèves pourront s'inscrire APRÈS avoir fait un cours d'essai à partir de la semaine de rentrée.**

Pour se réinscrire / s'inscrire, merci de fournir :

- La fiche d'inscription fournie par l'école en version électronique, ou le cas échéant en version papier à la demande du Studio
- Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'activité concernée datant de moins de 3 mois (valable 3 ans)
- Le règlement intérieur à valider dans le formulaire d'inscription électronique ou à imprimer-dater-signer et à apporter au studio
- Les frais d'adhésion
- Le paiement des activités choisies : carte(s) de cours et/ou abonnement(s)

### **2. PAIEMENT**

Les cours d'essai(s) sont offerts sauf en pole dance et aérien, qui sont à régler **AVANT** le cours.

La carte ou abonnement choisi doit être réglé **intégralement** le jour de l'inscription :

- par chèque à l'ordre d'InMotion Studio (échancier possible en plusieurs chèques)
- en espèces
- par CB au Studio
- via paiement en ligne sur le site quand les conditions le permettent

NB : L'école ne peut pas recevoir de chèque-vacances ou de coupon sport.

Toutes cartes et tous abonnements commencés sont dûs dans leur intégralité, même si l'élève a été absent pour raisons personnelles/professionnelles.

Les frais d'adhésion restent dûs au studio.

### **3. PRÉSENCE / ABSENCE DES ÉLÈVES**

#### ● Cours avec Abonnement Annuel :

L'élève doit se présenter au(x) cours choisi(s) en début d'année, le jour et heure du cours prévu à cet effet.

Il ne sera pas autorisé de rattraper l'absence sur un autre créneau.

Il ne peut se faire remplacer en cas d'absence par une personne autre, sauf membre de la famille.

Par respect d'organisation, les absences seront prévenues par sms ou groupe WhatsApp :

- Pour un cours du matin : au minimum **1h AVANT** l'heure de début du cours.
- Pour un cours d'après-midi et soir : **AVANT MIDI (12h)** le jour du cours.

#### ● Cours à la Carte :

La réservation à un cours s'effectuera **AVANT MIDI (12h)** via le site web ou appli mobile 'Fit by Wix'(voir "[Inscription](#)" du site)

Toute réservation ou annulation ne sera plus possible à partir de **MIDI (12h)**.

**Pour les cours de Pole Dance et Aérien, le nombre minimum d'inscrits au cours est de 5 élèves.**

**Si le jour J avant le cours, le nombre d'inscrits minimum n'est pas atteint, le cours pourra être annulé.**

**Chaque carte est limitée dans le temps : voir les modalités de durée dans la grille des Tarifs de l'année en cours.**

**Passée cette limite, les cours restants ne seront pas reportés et seront perdus.**

**Ces cartes sont valables pour de nombreux types de cours, vous pourrez donc les utiliser sur d'autres créneaux en fonction des places disponibles et de vos disponibilités...**

### **4. MAINTIEN - SUSPENSION - ARRÊT DES COURS**

Pour les cours avec abonnement annuel (ex : Danse), en dessous de 4 élèves, le cours pourra être annulé.

En cas d'absence du professeur, le plus souvent possible, le professeur est remplacé ou le cours est reporté, mais n'est pas remboursé.

L'école se réserve le droit d'annuler, modifier ou reporter les horaires de cours par manque d'effectif ou en cas de force majeure.

## **5. REPORTS - CONDITIONS DE REMBOURSEMENT**

Si un élève décide d'arrêter en cours d'année par manque de motivation, cela ne fera pas l'objet d'un remboursement.

Un remboursement sera accordé dans les cas suivants :

- déménagement/mutation dans un autre département ou pays (sur présentation d'un justificatif)
- certificat médical mentionnant l'arrêt de l'activité à partir de 1 mois minimum

En cas de grossesse, il n'y aura pas de remboursement mais un report des cours sur l'année suivante.

## **6. CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES NON IMPUTABLES AU STUDIO**

Dans le cas d'évènements particuliers, non imputables au Studio, tels que intempéries, catastrophe naturelle, crise sanitaire, état d'urgence, etc...(liste non exhaustive), le Studio pourra décider, compte tenu de la durée de l'évènement, d'établir un avoir au prorata temporis aux adhérents en guise de dédommagement. Mais aucun remboursement ne sera effectué.

## **7. POLE DANCE ET AÉRIEN**

### **Règles de sécurité :**

Ne pas monter sur les chaises/bancs/tabourets/barres/cerceaux sans la surveillance du professeur.

Ne pas réaliser des figures non maîtrisées sans être paré par le professeur..

### **Décharge sportive :**

L'élève déclare connaître les risques liés à la pratique de la pole dance, pole tissu et cerceau aérien.

Il a été informé des règles de sécurité et s'engage à les respecter.

Il déclare renoncer à tous les recours contre InMotion Studio.

## **8. PLANNING**

Le planning est donné à titre indicatif lors des inscriptions mais il se peut que celui-ci soit modifié en tenant compte des inscriptions réelles effectuées.

## **9. TENUE**

### **Pole dance et pole tissu :**

Short, brassière/débardeur, pieds nus – **pas de bijoux aux mains (même alliance, montre et bracelets afin d'éviter de rayer les barres et de se blesser).**

**Le professeur refusera l'accès au cours des personnes ne respectant pas cette disposition relative à ces bijoux.**

### **Cerceau aérien :**

Legging, t-shirt couvrant bien le bas du dos et ventre – **pas de bijoux aux mains (même alliance, montre et bracelets)**

### **Danse et Pilates/Stretch/Yoga :**

Aucune tenue imposée si ce n'est qu'elle doit être assez près du corps, tissu souple, pieds nus ou chaussettes

### **Dans tous les cours :**

**Les cheveux doivent être attachés** et éviter les bijoux volumineux

En cas de perte, d'oubli ou de vol, l'école de danse ne pourra être tenue responsable.

## **10. CONDUITE - COMPORTEMENT**

Il sera apprécié de prévenir les absences dès que possible par téléphone.

Le professeur n'est responsable de l'élève que pendant le cours qu'il lui dispense.

Les élèves doivent arriver 5 minutes avant le début des cours en tenue et coiffées.

Les parents sont tenus d'accompagner les enfants jusqu'à la porte d'entrée afin de s'assurer de la présence du professeur.

Chaque élève s'engage à adopter un comportement de nature à garantir la progression et le bon fonctionnement du groupe.

L'élève s'engage notamment à participer de façon assidue aux cours ainsi qu'aux séances de répétitions de spectacle pour lequel il s'est engagé (ou pas).

Afin de permettre à tous les élèves de pouvoir s'exprimer sans être ni distraits ni intimidés, les familles et amis des élèves ne seront pas autorisés à rentrer dans les salles de cours.

Les enfants en bas âge des élèves ne sont pas acceptés, ni en cours, ni dans les vestiaires.

**Les élèves et parents d'élèves sont invités à respecter les heures d'appel téléphonique et l'envoi de messages sms/whatsapp (lundi/mardi/mercredi/jeudi/vendredi entre 10h et 20h30) sauf en cas d'urgence.**

## **11. SPECTACLE DE FIN D'ANNÉE**

La fin de l'année scolaire se termine généralement par un spectacle organisé à l'initiative du professeur qui se déroule toujours le 1<sup>er</sup> weekend de juillet à la Salle Onyx de Plaisance-du-Touch.

Cette date est imposée car le Studio ne fait pas partie de la ville de Plaisance-du-Touch et n'est donc pas prioritaire.

Ce spectacle est facultatif et seuls les élèves désireux d'y participer se produiront sur scène.

Pour la Danse, les 2 derniers mois sont focalisés sur la préparation du spectacle. Ainsi, soit l'élève peut faire le choix d'assister à ces derniers cours, soit lors de l'inscription, il est conseillé de réduire l'abonnement à 8 mois au lieu de 10.

Un bulletin de participation au spectacle vous sera remis début janvier et à remettre au professeur signé ou validé électroniquement fin janvier maximum.

Les élèves souhaitant participer devront s'engager pour toutes les répétitions en studio et sur scène. Les absences répétées et/ou un comportement nuisible au groupe pourront entraîner l'exclusion..

Le coût du costume sera à la charge de l'élève ou du parent d'élève (à partir de 10€ et il dépasse rarement 50€).

**Pour tout désistement courant mai et juin , l'école vous demandera la totalité des frais de costumes qui auront été engagés et le studio encaissera le chèque de caution de 20€ déposé lors de l'inscription au spectacle.**

→ Chaque année nous faisons face à ce comportement : un désistement engendre d'importantes modifications pour le groupe, mais pénalise aussi votre enfant engagé depuis le début d'année, ses camarades de cours ainsi que le travail de la chorégraphie créée par le professeur pour un effectif donné. Veuillez respecter vos engagements svp !

Pendant toute la durée du spectacle, tous les élèves et quel que soit leur âge, doivent rester en loge jusqu'au final du spectacle. Les élèves mineurs sont donc tous gardés et ramenés à leurs parents à la fin de celui-ci.

L'accès aux loges est strictement interdit aux parents que ce soit pendant les répétitions ou les représentations.

## **12. RESPONSABILITÉ**

L'école de danse ne pourra être tenue pour responsable en cas de vols ou détérioration sur les effets personnels des adhérents.

Chaque élève (ou son représentant légal) est responsable de s'affranchir financièrement de toute détérioration qu'il causerait au sein du Studio.

A ce titre, les familles qui souhaitent être couvertes pour ce type de risques sont invitées à faire le nécessaire auprès de leur compagnie d'assurance.

## **13. UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES COLLECTÉES - RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)**

Lors de votre visite sur ce site internet ou en remplissant un de nos formulaires, vous pouvez être amené(e) à nous communiquer volontairement des données personnelles, telles que : Nom, Prénom, Email, Téléphone, Profil et Adresse.

Nous utilisons ces données uniquement au sein d'InMotion Studio, afin de vous contacter et de traiter vos demandes. Vous êtes informé(e) et vous validez manuellement la collecte de vos données personnelles lors de l'acceptation de ce Règlement Intérieur, en cochant une case dédiée dans un de nos formulaires ou sur le site internet, sans quoi vos données ne peuvent nous être transmises.

Les informations que vous nous transmettez ne feront jamais l'objet d'une utilisation commerciale en dehors de la relation client établie à votre demande.

A tout moment, vous avez la possibilité d'avoir accès et de modifier ces données en contactant le Studio.

### **Pour la version papier :**

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ déclare avoir pris connaissance du Règlement Intérieur de l'École de Danse InMotion Studio et m'engage à le respecter.

Date :

Signature de l'élève ou parent d'élève suivi de la mention « Lu et approuvé » :